

Lou Tambourinaire

N 183 – DÉCEMBRE 2019



Toute l'Équipe Municipale vous souhaite de
bonnes fêtes de fin d'année !



Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
Conseil municipal du 19 septembre 2019	4
LES HABITANTS	9
NOËL... JOYEUX NOËL !.....	9
L'AGENDA 21	10
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	11
INFORMATIONS PRATIQUES	12
CITOYENNETE.....	13
INFOS DIVERSES.....	15
POINTS DE VIGILANCE	17
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	19
<i>La vie associative</i>	19
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	19
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)	20
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	21
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	21
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	21
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC	25
<i>Permanences des organismes</i>	26
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	27
<i>Memento des numéros utiles</i>	28

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

La cérémonie de l'Armistice du 11 novembre a revêtu cette année un caractère particulier, marquée par une grosse affluence des habitants du village de Fauç qui restent attachés au devoir de mémoire, et je les en remercie.

En cette fin d'année, je tiens également à remercier tous les élus, les employés, les bénévoles et tous ceux qui s'impliquent dans la vie de la commune et qui permettent de partager et de créer du lien dans une commune où il fait bon vivre.

Pour la douzième année, afin de continuer à conforter ce lien social, le conseil municipal a reconduit les manifestations de fin d'année, le Noël des enfants, du personnel et des aînés, ainsi que la cérémonie des vœux début janvier.

Je souhaite la bienvenue à Michelle, qui vient de nous rejoindre depuis le début du mois, qui remplace Elodie et conforte la polyvalence de l'équipe au service de la population.

Le chantier relatif à la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux qui devait se terminer cette année a pris du retard, les derniers travaux sont donc repoussés à début 2020.

Les coupures pour la bascule des réseaux auront lieu le 18 et le 20 décembre pour chaque secteur concerné.

La rénovation du belvédère à Canguilhem est terminée, et l'utilisation du bâtiment à des fins pédagogiques et touristiques va pouvoir démarrer sur le premier trimestre 2020.

Je profite de ce bulletin pour évoquer le sujet de la redevance incitative et vous apporter une information sur l'avancement réel de ce dossier, traitant du ramassage des ordures ménagères (page 17).

Dans cette période très mouvementée, et difficile pour nombreux d'entre nous, j'appelle de mes vœux que nous nous retrouvions dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité de partage et d'égalité des chances.

Et je tiens encore une fois à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, avec des moments de joie, de bonheur, d'amour et de santé en ayant encore une fois une pensée pour ceux qui souffrent ou sont dans la difficulté.

*Le Maire
Alain Legal*



Conseil municipal du 19 septembre 2019

Le dix-neuf septembre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica

Absents, excusés : AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe, DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal.

Représenté : TEJERINA Stéphane

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Marché public « Espace pédagogique et salles de réunion » travaux supplémentaires et complémentaires et rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre ;
- Arrosage terrain annexe, Travaux d'enfouissement de canalisation,
- Bibliothèque : Fixation du montant de la caution pour les usagers résidant de façon saisonnière / Tarification pour la perte ou la détérioration de documents. Détermination des horaires d'ouverture au public,
- Adhésion AMRF,
- Motions : Motion de soutien à la population retraitée. Motion réorganisation des services des Finances Publiques,
- Charte ville aidante alzheimer,
- CBM - Point sur la situation,
- Travaux voirie 2019,
- Devis chemin rural de la Genèvre,
- Convention pour les permanences du Centre Médico-social,
- Participation pour les fournitures scolaires des CM2,
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 Juillet 2019, à l'unanimité.

1 - Modification du marché public de travaux "espaces pédagogiques et salles de réunions" :

M. le Maire expose les modifications qui doivent être apportées à différents lots avec des plus-values et des moins-values. Monsieur le Maire détaille les principales modifications portant sur :

Lot 1 VRD

- Ajout de place de parking - modification de certains revêtements de sol : + 336.98€ HT soit + 404.38 € TTC

Montant du Marché Initial	Nouveau montant du marché public
Taux de la TVA : 20 %	Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 28 001.26 €	Montant HT : 28 338.24 € HT
Montant TTC : 33 601.51 €	Montant TTC : 34 005.89 € TTC

Lot 4 Etanchéité – bac

- Pose de coiffe en acier laqué RAL 7016 sur support galva 12/10°, compris dépose des anciennes : + 2 072.00 € HT soit + 2 486.40 € TTC

Montant du Marché Initial	Nouveau montant du marché public
Taux de la TVA : 20 %	Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 6 428.18 €	Montant HT : 8 500.18 € HT
Montant TTC : 7 713.82 €	Montant TTC : 10 200.22 € TTC

Lot 5 Menuiserie Aluminium

- Suppression de la protection par occultation :
-1 530.00 € HT soit - 1 836.00 € TTC

Montant du Marché Initial

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 24 480.00 €
Montant TTC : 29 376.00 €

Nouveau montant du marché public

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 22 950.00 € HT
Montant TTC : 27 540.00 € TTC

Lot 7 Plâtrerie

- Modification des prestations finitions :
- 2 984,87 € HT soit - 3 581.84 € TTC

Montant du Marché Initial

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 14 887.21 €
Montant TTC : 17 864.65 €

Nouveau montant du marché public

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 11 902.34 € HT
Montant TTC : 14 282.81 € TTC

Lot 9 Peinture

- Sol escalier :
+ 1358.40 € HT soit + 1630.08 € TTC

Montant du Marché Initial

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 4 069.85 €
Montant TTC : 4 883.82 €

Nouveau montant du marché public

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 5 428.25 €
Montant TTC : 6 513.90 €

D'autre part, Monsieur le Maire indique que la rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'Avant-Projet Définitif (APD) et sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre signé le 4 Août 2016 portait sur un montant prévisionnel des travaux de 103 450 € hors taxes, à l'issue de la phase Avant Projet Définitif le montant prévisionnel des travaux a été porté à 140 300 € HT.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est fixée comme suit :

Marché de maîtrise d'œuvre

- Fixation de la rémunération définitive :
+ 3 500.75 € HT soit + 4 200.90 € TTC

Montant du Marché Initial

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 9 827.75 €
Montant TTC : 11 793.30 €

Nouveau montant du marché public

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 13 328.50 € HT
Montant TTC : 15 994.20 € TTC

Arrivée de Rachel AGUESSE à 21h03

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications, à l'unanimité.

2 – Arrosage terrain annexe, travaux d'enfouissement de canalisation :

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 18 Juillet 2019, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas donner suite au devis de la SAUR, pour un montant de 4 680.20 € HT soit 5 616.24 € TTC. Le Conseil Municipal proposait un système d'irrigation comprenant une canalisation de 40 mm non enterrée, solution moins coûteuse.

Un autre devis comprenant l'enfouissement d'une canalisation d'arrosage a été demandé auprès de l'entreprise GIRARDEAU pour un montant de 4 115.00 € HT soit 4 938.00 TTC.

Au vu, des différents arrêtés portant sur les mesures de restrictions de prélèvements d'eau, il n'est possible d'arroser que sous certaines conditions, il est donc proposé d'ajourner le sujet et d'y réfléchir de manière plus approfondie.

Le Conseil Municipal, ajourne, à l'unanimité.

3 - Bibliothèque : Fixation du montant de la caution pour les usagers résidant de façon saisonnière / Tarification pour la perte ou la détérioration de documents / Détermination des horaires d'ouverture au public :

Monsieur le Maire expose qu'en vue de l'ouverture de la bibliothèque, il convient de fixer le montant de la caution pour les usagers résidant de façon saisonnière, d'établir une tarification pour la perte ou détérioration de documents, et de déterminer des horaires d'ouverture au public.

Monsieur le maire présente les propositions du groupe de travail :

Désignation	Tarifs
à l'article 3 du règlement intérieur Une caution pour les usagers résidant de façon saisonnière sur la commune en référence	20 €
à l'article 18 du règlement intérieur. Facturation de documents non rendus en référence	15 € par document

Le tarif photocopie existe déjà pour rappel :

Photocopies A4 noir et blanc 0,20 € et Photocopies A4 couleur 0,50 €

Horaires d'ouverture au public :

	Matin	Après-midi
Lundi	-	15 h 30 à 18 h 30
Mercredi	-	16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	-

Il est également évoqué la venue de l'école une demie journée par semaine, soit le jeudi ou le vendredi de 9h30 à 11h30 mais ces propositions ne sont pas encore définitives.

D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'Elodie Bulteau, agent qui est chargée de la mise en place de la bibliothèque, a eu une proposition de CDI de 35 h qu'elle a accepté, il faudra donc recruter une autre personne.

Le Conseil Municipal, valide les tarifs ainsi que les horaires d'ouverture au public, à l'unanimité.

4 - Adhésion AMRF

Monsieur le Maire indique que dans la séance du 24 Janvier 2019, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas renouveler l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France.

Il expose qu'à l'occasion du congrès des maires l'Association des Maires Ruraux de France a de nouveau sollicité le renouvellement de l'adhésion 2019.

Après un débat il a été retenu que la Commune adhère déjà à l'Union Départementale des Maires de la Dordogne.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir sa décision du 24 janvier 2019 de ne pas renouveler l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France, à l'unanimité.

5 - Motions : Motion de soutien à la population retraitée.

Monsieur le Maire expose que suite à la rencontre de l'AMRF avec l'intersyndicale des retraités du département, l'AMRF a décidé de nous faire parvenir le courrier de l'intersyndicale sur le pouvoir d'achat des retraités ainsi qu'une motion qui peut être prise par le conseil municipal, motion qui a été envoyée aux élus par mail le 13/09/2019.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de la motion de l'intersyndicale des retraités du département Après un long débat sur les motions.

Le Conseil Municipal décide de soutenir la motion : 7 pour, 1 contre, 2 abstentions, 1 refus de vote.

6 - Motion réorganisation des services des Finances Publiques.

Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil d'administration de l'Union des Maires ont débattu et approuvé la motion demandant le retrait du projet de réorganisation des services des Finances Publiques dans le département, en présence de M. POGGIOLI, Directeur départemental des Finances Publiques, cette motion a été envoyée aux élus par mail le 13/09/2019.

Monsieur le Maire donne lecture de cette motion.

Après un long débat sur les motions

Le Conseil Municipal décide de soutenir la motion : 8 pour, 2 abstentions, 1 refus de vote.

7- Charte ville aidante Alzheimer

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte Ville Aidante Alzheimer, dont les trois axes majeurs sont : la sensibilisation, l'inclusivité, ainsi que l'information et l'orientation de la personne malade et de son proche aidant.

Il est proposé l'insertion d'informations sur la maladie d'Alzheimer au sein de supports de communication notamment par le biais du « Tambourinaire ».

Monica MELINSKY précise que trois habitants de la commune sont bénévoles de l'association Alzheimer.

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la "Charte ville aidante Alzheimer" et s'engage à mener au moins une des activités listées dans la charte, à l'unanimité.

8- CBM - Point sur la situation

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 28 Mars 2019, le Conseil Municipal avait décidé de payer la dernière situation valant Décompte Général Définitif pour un montant de 10 098.68 € TTC à CBM et en contrepartie de facturer à CBM les prestations supplémentaires qui ont dû être réalisées pour pallier les défaillances de l'entreprise CBM pour un montant de 12 655.79 € TTC et d'appliquer les pénalités de chantier s'élevant à 2 800 €.

Monsieur le Maire indique qu'une lettre recommandée a été envoyée à CBM indiquant :

- la dernière situation à payer à CBM valant Décompte Général Définitif,
- des pénalités qui seront appliquées,
- l'état des comptes relatif aux défaillances de l'entreprise CBM.

Cette lettre recommandée nous a été retournée « destinataire inconnu ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer le dossier sans suite et d'engager les démarches nécessaires pour le clore définitivement.

9- Travaux voirie 2019

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal en date du 16 Mai 2019, a décidé de faire intervenir M. POITEVIN qui travaillait précédemment pour la CCPSP pour réaliser un diagnostic et un état des lieux des travaux de voirie à envisager. M. POITEVIN a réalisé une estimation des travaux pour un montant de 6 836.00 € HT soit 8 203.20 € TTC.

Monsieur le Maire précise les travaux à réaliser, propose de lancer l'appel à la concurrence pour la réalisation des travaux de voirie 2019. 2 à 3 devis seront demandés pour réaliser les travaux avant l'hiver.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer l'appel à la concurrence pour la réalisation des travaux de voirie.

10 - Devis chemin rural de la Genèbre

Monsieur le Maire indique la proposition d'ETR pour des travaux de fourniture et mise en oeuvre de 0/30 calcaire cat D pour un montant de 1 089.00 € HT soit 1 306.80 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis d'ETR pour un montant de 1 089.00 € HT.

Soit 1 306.80 € TTC à l'unanimité.

11- Convention pour les permanences du Centre Médico-social

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de bureaux Permanence Sociale – Mairie.

Le Conseil Municipal valide les termes de la convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de bureaux Permanence Sociale - Mairie sous réserve des modifications apportées à l'article 2 notamment :

- "aux heures d'ouvertures de la Mairie" remplacé par "jeudi matin"
- "sous réserve d'avoir prévenu au préalable la Commune" remplacé par "sous réserve d'accord préalable de la Commune" à l'unanimité.

12 - Participation pour les fournitures scolaires des CM2

Monsieur le Maire indique que dans sa séance du 18 juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement à hauteur de 500 euros sous forme de subvention à la Coopérative Scolaire pour l'achat des fournitures de la classe des CM2 à l'école de FAUX. (Manuels scolaires).

Cependant, il n'est pas possible de subventionner la coopérative scolaire, il a été demandé de payer directement la facture des fournitures qui s'élève à environ 500 €.

Le Conseil Municipal décide de substituer le versement de la subvention de 500 € à la COOPERATIVE SCOLAIRE par le paiement de la facture du montant de 460.68 HT soit 486.02 TTC et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses

- **Cantine de l'Ecole :**

Le Conseil Municipal, dans le cadre de son soutien ferme au maintien d'une cantine à Faux, valide l'achat d'une friteuse pour 354 € HT d'un support pour 154 € HT et d'une desserte en inox pour vider le lave-vaisselle

- **Le Lave vaisselle :**

Le lave-vaisselle de la Salle des fêtes est à changer, nous avons reçu un devis d'un montant de 2198 € HT soit 2637.60 TTC

- **Vente huîtres :**

Demande d'autorisation de vente d'huîtres le samedi matin. Pas d'opposition du Conseil Municipal mais il est demandé d'échanger préalablement avec les propriétaires du Vival

- **Octobre rose :**

Dans le cadre du partenariat de l'UDM24 et du soutien au comité féminin pour le dépistage du cancer du sein, les communes sont sollicitées afin d'organiser une manifestation ou d'éclairer les bâtiments en rose. La commune fera de l'information dans le journal communal pour soutenir cette action.

- **Redevance incitative**

Pour le remplacement de la TEOM par la redevance incitative il est proposé de

- continuer à informer sur le Guide pratique de la Redevance incitative collecte déchets du SMD3
- d'inciter les habitants à participer aux visites du centre d'enfouissement de déchets organisées par le SMD3

- **Les rapports suivants sont disponibles en Mairie :**

Rapport annuel 2018 de l'A.T.D

Rapport annuel 2018 SMD3

Rapport annuel 2018 CNAS

Rapport annuel 2018 SDE24

Rapport annuel (2019) LE RELAIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

LES HABITANTS

NOUVEAUX HABITANTS

Alexandre VAUBAL, Sônia MOREIRA-SIRGADO, Oceana VAUBAL et Alain SIRGADO-VAUBAL, au Bois de Pichot.

Christian GUICHARD et Marie-José POUS, à Lajasse.

Nous leur souhaitons la bienvenue !



DÉCÈS

M. Jean LASTAVEL, décédé à Faux le 26 octobre 2019.

M. Henri ARNAL, décédé à FAUX le 20 novembre 2019.

M. Amédé DELRIEU, décédé à Sainte-Foy-la-Grande le 20 novembre 2019.

Toutes nos condoléances aux familles.

REMERCIEMENTS

Madame LASTAVEL et les enfants tiennent à remercier toutes les personnes, particulièrement le personnel du pôle infirmier de Faux, qui par leurs bons soins, leur gentillesse et leur soutien, ont permis d'accompagner ce long et douloureux combat contre la maladie.

NOËL... JOYEUX NOËL !



Arbre de Noël des enfants

Mercredi 11 Décembre 2019

Goûter, spectacle et remise des cadeaux

Salle des fêtes
Accueil à 16h00

Vœux au personnel

Samedi 14 Décembre 2019

Salle des fêtes
11h00

Repas des Aînés

Dimanche 15 Décembre 2019

Salle des fêtes
12h00

Vœux de la Municipalité à la population

Dimanche 12 Janvier 2020

Salle des fêtes
11h00

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise du livret d'accueil et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village. Merci d'avance.

L'AGENDA 21

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici les suivants, la suite dans le prochain Tambourinaire !

#18 J'OPTIMISE LA TEMPÉRATURE DE LA PIÈCE !

Baisser de 1°C	- 3 à - 4°C nuit & longue abs
-7%	jusqu'à -25%
Utiliser un thermostat	Votre gain annuel moyen
-15%	790 €

LE CHAUFFAGE EN CHIFFRES :

- En 2017, la facture moyenne des français était de 1 683€,
- 68% des dépenses d'énergie de notre habitat,
- au delà de 20°C, chaque degré supplémentaire équivaut à 7% de consommation en plus.

Chaque année en France, l'énergie consommée dans les logements génère l'émission d'environ 57 millions de tonnes de CO2, soit 16 % du total des émissions nationales.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS) Plus d'info(graphie) : www.les-petits-calculs-savants.fr

#19 JE MAÎTRISE MA PRODUCTION D'EAU CHAUDE !

Pommeau de douche éco	Robinet thermostatique
-30% à -60%	-30%
Mitigeur sur eau froide	Votre gain d'énergie
-10%	+50€/an (base 100€)

L'EAU CHAUDE SANITAIRE EN CHIFFRES :

- En 2012, la production d'eau chaude sanitaire représentait 12,1% de la consommation d'énergie globale,
- un foyer consacre 3 207€ de dépenses par an pour se chauffer, se déplacer, s'éclairer, faire fonctionner ses appareils électroménagers et électroniques, etc.

L'Union européenne représente 10% des émissions mondiales de CO2, soit 3 415 millions de tonnes de CO2 ou 108 tonnes par seconde.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS) Plus d'info(graphie) : www.les-petits-calculs-savants.fr

CROIX ROUGE-FORMATION DEFIBRILLATEUR

La commune souhaite organiser une initiation à l'utilisation du défibrillateur à destination des habitants. Celle-ci sera gratuite. **Son financement sera pris en charge par la commune et la fondation CNP Assurance.** Cette formation dure 1 heure et sera programmée de 18h30 à 19h30 le lundi ou mardi soir. Pour être organisée, il faut un minimum de 10 personnes par session.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et de carte grise se font sur le site de l'ANTS, plateforme sécurisée de référence. Elles sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol), le coût de la carte grise et le cas échéant une commission par un garage habilité, peuvent vous être demandés.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
Titres de séjour	Préfecture	Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée . Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous
Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile	Préfecture	Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villereal).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villereal).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.
Changement d'adresse sur carte grise	Dématérialisé, sur Internet.	Sur le Service-Public.fr, rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ». Espace d'aide à la Mairie de Faux

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à 18h30

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie de FAUX
Le jeudi matin de 9h30 à 11h30 sur RDV
Bureau des permanences.
*(Les services administratifs de la mairie restent
pendant fermés au public)*



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14h à 17h

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE



15 rue des Fargues

☎ Le numéro de téléphone change et devient
le même que celui de la mairie : 05.53.24.32.40

SMD3 – Ordures ménagères

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué selon le calendrier que vous avez reçu en début d'année
habituellement : - toutes les semaines le lundi matin pour les bacs noirs
- tous les quinze jours le mercredi matin pour les bacs jaunes
- **Susceptible de modification en fonction des jours fériés.**



N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601

SMD3

COMPOSTEURS

Afin de diminuer vos déchets, n'hésitez pas à contacter le SMD3 pour acheter un composteur.
Une participation financière vous sera demandée : 10 € pour celui de 300L et 20 € pour le 600L.

IMPORTANT ! POSITIONNEMENT BACS NOIR ET JAUNE

Le nouveau mode de collecte par camion robotisé nécessite de laisser un minimum de 60 cm
libre tout autour du bac (au-dessus également) pour permettre au bras de saisir le bac.

DITES-LE NOUS

Si vous avez des problèmes de bacs ou concernant le ramassage. Nous les transmettrons au
SMD3.





BREXIT

Un site internet d'informations à destination des français et des britanniques existe :
www.brexit.gouv.fr

RECENSEMENT CITOYEN

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

**L'enseignement
de défense**
(classes de 3^e et 1^{re})

2

**Le recensement
à 16 ans en mairie**
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

**La Journée
Défense
et Citoyenneté**
(www.majdc.fr)

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Ministère des armées - SGA/COM 2019

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

BUDGET PARTICIPATIF



- **Qui ?** Tous les habitants du département peuvent voter une fois sans condition d'âge, pour 3 projets minimum et 6 maximum ;
- **Où ?** sur le site www.budgetparticipatif.dordogne.fr ou dans l'urne disponible en mairie ;
- Les projets sont consultables sur le site ou sur le catalogue disponible en mairie ;
- **Résultats** : le 14 décembre 2019.

ÉLECTIONS MUNICIPALES Inscriptions sur les listes électorales



Pour pouvoir participer aux prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, n'oubliez pas de vous inscrire avant le 07 février 2020 :

- Sur liste principale : si vous êtes de nationalité française ;
- Sur liste complémentaire municipale : si vous êtes citoyen non français de l'Union Européenne.

Dossier de demande : formulaire cerfa, justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture téléphone portable) et copie d'une pièce d'identité et de nationalité.

Attention ! Si vous êtes inscrit(e) sur liste complémentaire européenne, vous n'êtes pas automatiquement inscrit sur liste complémentaire municipale.

En cas de doute, renseignez-vous auprès de la mairie.

Rappel - CATASTROPHE NATURELLE

Si votre habitation a subi des dégâts suite à la sécheresse, signalez-le à la mairie en nous faisant parvenir un simple courrier faisant état des dégradations ainsi que des photos des sinistres occasionnés.

SIGNATURE DE LA CHARTE « VILLE AIDANTE ALZHEIMER » par la Commune de FAUX

Remerciements de l'association



Merci à votre Municipalité d'avoir reçu les bénévoles de l'Association France Alzheimer Dordogne, afin de signer ensemble la charte "Ville Aidante Alzheimer".

Les associations départementales de France Alzheimer oeuvrent auprès des villes pour les engager à adopter une démarche inclusive à l'égard des malades et de leurs familles. Elles désirent informer et sensibiliser les villes et leurs responsables à la problématique de la perte cognitive d'une proportion croissante de leur population.

En signant la charte "Ville Aidante Alzheimer", les communes se mobilisent pour améliorer la qualité de vie de tous leurs résidents, y compris ceux dont le handicap ne se voit pas. Maintenir sa routine quotidienne aussi longtemps que possible est essentiel pour la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. Cette autonomie passe aussi par une inclusion réelle dans son environnement, dans sa communauté et dans la ville.

FRANCE ALZHEIMER DORDOGNE 2 rue Counord 24100 Bergerac - tél 05.53 . 27.30.34



« L'Association France Alzheimer Dordogne voudrait aussi remercier le maire M Legal et l'équipe municipale de son récent don généreux à notre Association. Il s'agit d'aider notre travail avec les familles touchées par la maladie Alzheimer et des maladies apparentées. Nous vous remercions. »

Chris Grasby et Chantal Roquet.



Vous avez un gîte ou souhaitez en ouvrir un ?
Gîtes de France Dordogne vous accompagne dans votre projet
touristique et vous fait bénéficier de la renommée de son label.

Contactez-les au 05.53.35.50.07
Ou par mail : contact@gites-de-france-dordogne.fr

SCOT Bergeracois Plan Climat Air – Énergie



Pour soutenir son objectif de doublement des énergies renouvelables d'ici à 2030, le territoire du Bergeracois a mis en place un outil simple, fiable et gratuit pour répondre à tous ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'une installation solaire sur leur toiture.

Cette plateforme permet d'estimer gratuitement le potentiel solaire de votre toiture, de co-construire votre projet et fournit une liste d'installateurs près de chez vous (sélectionnés parmi les professionnels RGE).

Vous pouvez estimer gratuitement le potentiel solaire de votre maison
sur :

<https://scot-bergeracois.insunwetrust.solar>

Revente ou autoconsommation, quel panneau pour quel projet ?

- Les panneaux solaires thermiques, généralement utilisés pour chauffer l'eau sanitaire ou votre maison ;
- Les panneaux solaires photovoltaïques, qui produisent de l'électricité à des fins de revente.



TÉLÉASSISTANCE

L'Association Nationale de Téléassistance de Proximité (ANTP) a édité une bande dessinée illustrant le système de la téléassistance, la gestion des alarmes, les services de proximité et les nouvelles technologies utilisées.

Cette BD est consultable en mairie.

POINTS DE VIGILANCE

ORDURES MÉNAGÈRES SMD3 – Redevance incitative

Vous avez été destinataires courant novembre d'un courrier et d'un questionnaire de la part du Syndicat Départemental de Gestion des déchets de la Dordogne (SMD3).

Cet envoi a été doublé du passage d'un enquêteur pour s'assurer de l'envoi de la réponse par les habitants de la commune. A ce sujet, je souhaite faire une mise au point sur la démarche du syndicat et le calendrier.

Lors du changement du camion de collecte (mise en place du camion robotisé en remplacement du ripeur à l'arrière), la Commune avait demandé deux points d'apport volontaire enterrés dans le Bourg et souhaité conserver le porte-à-porte sur le reste de la commune. Suite au refus de cette demande, une modification du circuit a été faite dans le bourg, avec maintien du porte-à-porte sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le 17 septembre 2018, la Communauté de Communes Portes Sud Périgord a approuvé :

- le principe de la mise en œuvre de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2021,
- la gestion mutualisée au niveau départemental concernant les bases de données et la facturation.

A cette date, aucune décision sur le mode de collecte et sur le mode de calcul de la facturation n'avait été prise. Suite à l'information diffusée sur le dernier trimestre 2019, il vous a été indiqué par le syndicat (SMD3) que la commune avait fait le choix du porte-à-porte – avec les conséquences financières de la nouvelle tarification – ce qui n'est pas le cas.

Je tiens à vous indiquer que j'ai demandé, via la communauté de communes :

1. à rencontrer les responsables du SMD3,
2. une réunion de l'ensemble des maires, pour prendre une décision concrète et officielle sur le mode de collecte.

Il existe encore trop d'inconnues sur la nouvelle organisation mise en place pour la collecte. L'année 2020 (année de transition) va nous permettre de caler précisément la nouvelle organisation, pour une nouvelle tarification en 2021.

Dès que tous ces points auront été validés, une réunion publique sera organisée pour définir précisément les choix effectués.

Le Maire, Alain LEGAL.

LONGICORNE TIGRE (*Xylotrechus Chinensis*)

Ce coléoptère s'attaque aux mûriers platanes. L'activité des larves dans le bois altère la circulation de la sève, provoquant un dessèchement progressif de l'arbre, voire sa mort. Les arbres ou branches atteints sont également plus sensibles à la casse lors d'épisodes venteux, ce qui peut représenter un danger dans les parcs, jardins et allées fréquentés par le public.

En cas de suspicion ou d'observation directe, vous êtes invité à remonter le signalement à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine en complétant leur formulaire dédié :

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Xylotrechus-chinensis,1644>



SPECTACLES PYROTECHNIQUES Rappel des obligations de déclaration

Tout projet de spectacle pyrotechnique doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par l'organisateur :

- auprès du Maire de la commune concernée,
ET
- de la Préfecture par voie électronique (pref-defense-protection-civile@dordogne.gouv.fr) **au moins un mois avant la date prévue du tir.**

Les dossiers étant étudiés par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, ils ne seront pas étudiés s'ils sont envoyés hors délais.

Pour connaître les formalités de constitution du dossier, renseignez-vous auprès de la mairie, ou sur <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14323>.



La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme NOBLET Jessica 06.13.96.67.95
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2019		
7 Décembre	Saint-Nicolas	Association des Parents d'Élèves
2020		
16 février	Exposition (salle des fêtes)	Création et Loisirs
07 mars	Carnaval (salle des fêtes et rues)	Association des Parents d'Élèves
28 mars	Repas (salle des fêtes)	Football Club de FAUX
04 et 05 avril	Théâtre (salle des fêtes)	Comédies Cocasses
17 avril	Quine (salle des fêtes)	Association des Parents d'Élèves
18 avril	Repas (salle des fêtes)	Les Boulistes de FAUX
25 avril	Repas (salle des fêtes)	Amicale des Chasseurs et Propriétaires de FAUX
06 juin	Fête de l'association (salle des fêtes)	Création et Loisirs
20 et 21 juin	Week-end des 2 CV	2 CV en Faux'lies
25 juin	Assemblée générale (préfabriqué culturel)	Création et Loisirs

MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)

CREATION ET LOISIRS

A la salle des fêtes de FAUX, le dimanche 16 février 2020 mise en place d'un « déballage artistique ». Cette animation organisée par l'association permet à chaque exposant de montrer ses productions.

A cet effet, nous convions les artistes ou artisans du secteur qui souhaitent participer, à se faire connaître : fabrication en céramique, bois flotté, carton, origami, terre, peinture, et productions locales. C'est une journée que nous souhaitons joyeuse, conviviale. Des gâteaux seront les bienvenus pour accompagner les boissons chaudes offertes.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Faux



Marché de la Saint-Nicolas



Samedi 7 décembre 2019
A partir de 17h à la place du foirail

Divers exposants
Grand feu de bois
Restauration sur place
(Amener vos couverts)
Venue de saint-Nicolas



Organisé par l'association des parents d'élèves

La communauté de communes

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour des informations et des conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC :
Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccpsp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Permanences - ☎ 05.53.22.57.94

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00
(Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois (*≠ dernier jeudi du mois*) - de 9h30 à 12h00
(Annexe de la CCPSP, 7 Chemin des écoliers)

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes : <http://www.ccpsp24.fr/fr/information/51760/plui>

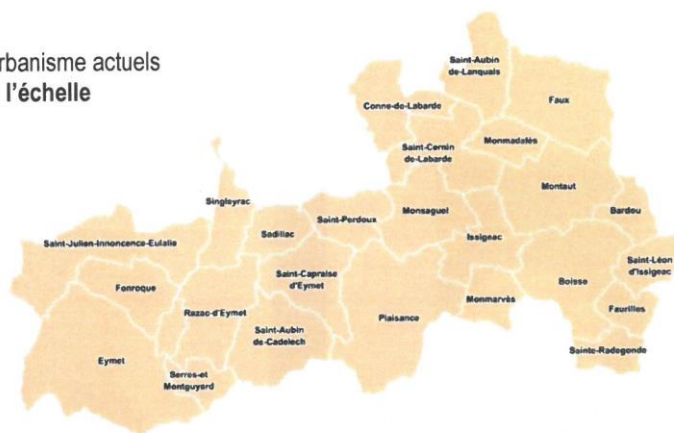
Le PLUi Portes Sud Périgord : un outil au service du territoire

Pour rappel, le PLUi constitue un document d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de communes Portes Sud Périgord qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de territoire partagé, respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUi lorsqu'il sera achevé, permettra d'harmoniser les documents d'urbanisme actuels des communes, **de préciser des règles de construction homogènes à l'échelle du territoire, et de mieux adapter ces règles au contexte local.**

Le document couvrira ainsi les 25 communes de la communauté de communes et constituera un nouveau document de planification commun, plus lisible et plus cohérent.

Établi sur une prospective d'une dizaine d'année, le PLUi devra être réalisé en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial du Bergeracois (SCOT) qui regroupe également les territoires de l'Agglomération du Bergeracois, et de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord ; et sera prochainement approuvé.



Les différentes étapes !

Le PLUi comporte plusieurs grandes étapes :



Le diagnostic territorial

Cette première étape, engagée au cours de l'année 2019, a permis d'examiner les évolutions passées et celles à venir, d'identifier les enjeux du territoire et de préciser les besoins à prendre en compte. **Le dossier présenté au cours de 4 réunions publiques, est disponible sur le site de la Communauté. Il pourra être complété et amendé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

La communauté de communes engage la réflexion sur les grandes orientations du projet. Ainsi, la protection de l'environnement, le développement économique et touristique, le soutien au monde agricole, le maintien des services et des activités dans nos territoires ruraux, les déplacements, la préservation du patrimoine architectural et paysager, l'habitat, la prévention des risques, sont autant de domaines qui seront abordés dans le cadre de la réflexion.

Le travail a démarré ; mais, en cette fin d'année et à la veille des élections municipales, les élus ont souhaité s'en tenir aux grandes lignes du PADD, en laissant aux prochaines équipes municipales, dans le respect du choix des électeurs, la finalisation des choix et le vote du projet après les élections. Ainsi les étapes suivantes permettant l'élaboration du zonage et du règlement n'interviendront qu'en 2020.

Une concertation tout au long de la procédure

Chacun doit pouvoir s'informer et s'exprimer sur l'avenir du territoire. Pour ce faire, la Communauté de communes a prévu plusieurs espaces d'information et d'échanges à la disposition de tous les citoyens.



Un dossier et un registre de la concertation dans chaque mairie ainsi qu'aux sièges de la communauté de commune à Eymet et Issigeac. Chacun peut porter ses remarques, observations et demandes .



Le site internet de la communauté de communes (www.cccpsp24.fr). Les pièces du dossier y seront portées au fur et à mesure des travaux. Chacun pourra également faire part de ses observations.



Des réunions publiques d'information et d'échanges. Les 4 premières réunions publiques ont eu lieu au mois de novembre 2019 dans les 4 grands secteurs du territoire (dates et lieux de ces réunions communiqués par voie d'affichage, dans la presse et sur le site internet).

On se Bouge en Portes Sud Périgord



Envie de passer
le PERMIS ?



Envie de passer
le BAFA ?

Envie d'être
accompagné dans
cette démarche ?

Juvenes

entre 17 et 25 ans
du territoire
Portes Sud
Périgord



LA MISSION LOCALE DU BERGERACOIS ET LE PIJ DES PORTES SUD PÉRIGORD,
EN PARTENARIAT AVEC FAMILLES RURALES,
PROPOSENT DES AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE ET AU FINANCEMENT DU BAFA !

Dépôt de candidature entre le 15 déc 2019 et le 15 févr. 2020

au PIJ Eymet (23 av de la Bastide) ou sur RDV au Pôle des Services Public à Issigeac (7 Chem des Ecoliers)



05 53 22 57 94



Les portes Sud Périgord se bougent !!!!

Coup de pouce pour le permis de conduire et le BAFA des jeunes du secteur Portes Sud Périgord !!!

La Mission locale du Bergeracois en Partenariat avec le Point Information Jeunesse Portes Sud Périgord propose aux jeunes du territoire entre 17 et 25 ans (sous certaines conditions à remplir au moment de la demande) de bénéficier d'un coup de pouce dans le financement du permis de conduire ou du BAFA. Ce projet peut se réaliser grâce à une enveloppe financière octroyée par l'association Familles Rurales d' d'Eymet.

Cette bourse viendra en co financement des aides financières pouvant être sollicitées en fonction des situations administratives des demandeurs.

Cette action sera l'occasion de travailler sur la mise en confiance et le développement de l'estime de soi des jeunes par le biais d'un projet de bénévolat individuel ou collectif au service du territoire.

En effet en échange de ce coup de pouce financier, les jeunes s'engageront dans une action de bénévolat ainsi que dans la mise en action de leur projet professionnel. Pour cela ils seront accompagnés par la conseillère Mission Locale et l'animatrice du PIJ qui animeront des temps de regroupements collectifs afin de les aider à structurer leurs projets.

Les demandes et les dépôts de dossiers, accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation sont à faire au PIJ Portes Sud Périgord 23 Avenue de la Bastide à Eymet ou à Issigeac le lundi matin sur rendez-vous au Pôle des Services Publics 7 chemins des écoliers (05-53-22-57-94) entre le 15 décembre 2019 et le 15 février 2020. Contact Me PHELIPPEAU Nathalie



LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

SMD3 – Permanences pour les enquêtes

Derniers jours pour répondre à l'enquête SMD3

Dans le cadre de la mise en place de la **redevance incitative**, le **SMD3** réalise une campagne en porte à porte afin de collecter les données des usagers du service public des déchets jusqu'au 21 décembre 2019.

Pour pouvoir bénéficier du service de collecte ces informations sont indispensables.

Afin d'offrir la possibilité aux usagers n'ayant pas été rencontrés à leur domicile ou n'ayant pas renvoyé directement le formulaire rempli au service usagers du SMD3,
des permanences sont organisées sur le secteur du Bergeracois.

Permanences :

- **COUZE ET ST FRONT** le vendredi 29 novembre de 10h à 12h30, salle de la mairie face au petit marché
- **EYMET** les jeudis 5 et 12 décembre de 9h15 à 12h30, Communauté de Communes Portes Sud Périgord
- **ISSIGEAC** le jeudi 5 décembre de 14h à 18h, salle du conseil à la mairie
- **VILLAMBLARD** le samedi 7 décembre de 10h à 13h, à la mairie
- **MAUZAC ET GRAND CASTANG** le mercredi 11 décembre de 14h à 18h, à la mairie
- **CONNE DE LABARDE** le jeudi 12 décembre de 14h à 18h à la mairie
- **CAMPSEGRET** le mercredi 18 décembre de 14h à 17h30 à la salle municipale

SMD3 – Service relations usagers
09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) / service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr



Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence
Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00,
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
Le Jeudi matin, de 9 heures 30 à 12h00, à la Mairie de FAUX
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.

Jour de permanence (à titre indicatif, pouvant être modifié) :

-
- **Jeudi 30 janvier 2020**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie.

EYMET : de 14h00 à 16h00 à la Communauté de communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABELTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

SOPHROLOGUE : Florence BAR – 06.72.32.11.23 (au Cabinet infirmier de Faux)

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE	05.53.58.71.33

(ISSIGEAC)	
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAUPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messe

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET
Mardi 24 Décembre 2019 : **Messe de Noël à 18h00 à ISSIGEAC**
Dimanche 29 Décembre 2019 : 10h30 à ISSIGEAC.

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de
chez vous :
Par téléphone : faites le 3237.
Sur Internet : www.3237.fr